

Guide Atelier Démocratie

Écrivons *collectivement* une proposition de loi

3 Avant la projection

3 Après la projection

3 Expliquer comment fonctionnent les lois

4 Déterminer une proposition de loi sur laquelle nous allons amender - écrire des amendements - ensemble

5 Une fois que le thème de la proposition de loi est déterminé, passons aux amendements, les articles de lois

6 Inscrire le projet de loi citoyen sur la plateforme « Parlement & Citoyens »

6 En route vers la plus grande consultation citoyenne et physique jamais connue

7 Le Droit d'Amendement Citoyen

A/ Avant la projection

Prendre quelques minutes pour introduire la (ou les) association(s) présente(s) lors de la projection et présenter l'intervenant de la soirée.

L'idée étant que chacun puisse présenter globalement son association aux spectateurs en 3 minutes.

Présenter également l'intervenant et préciser que nous serons présents en fin de séance pour répondre aux questions et mettre en place un atelier où chacun se transformera en parlementaire pour apprendre à écrire une loi.

B/ Après la projection

Nous avons conscience que le film soulève plus de questions qu'il n'apporte de réponses ; aussi nous prendrons 10 minutes pour éclaircir les points qui soulèvent le plus d'interrogations. S'il n'y a pas de questions et/ou si l'intervenant se sent en difficulté pour y répondre, nous parlerons des mouvements citoyens qui se mettent en place aussi bien au niveau national (ex - #MaVoix*) qu'au niveau local (ex - Ville de Saillans**).

Ensuite, nous ferons émerger une question centrale : « Pourquoi n'avons-nous jamais écrit de lois nous-mêmes ? » « Est-ce qu'on se sent même capables de le faire ? »

La première des choses est bien évidemment de reprendre confiance en nous, de reprendre confiance en notre propre pouvoir de changer les choses.

Il est clair que ça demande un travail plus ou moins long, que ça demande de soigner des blessures plus ou moins profondes, d'entrer en soi et de voir toutes les fois où, étant enfant, nous étions soumis à une autorité - parentale ou scolaire - qui nous demandait d'obéir alors même que nous voulions exprimer nos besoins.

Passées ces 10-15 minutes nous allons introduire l'atelier et tous les participants vont se transformer en parlementaires durant 30 minutes.

1/ Expliquer comment fonctionnent les lois

En réalité il est beaucoup plus simple qu'il n'y paraît d'écrire soi-même les lois : lorsque les parlementaires débattent et votent en assemblée, ils ne se basent pas sur les articles de lois directement mais sur l'exposé des motifs, autrement dit sur l'argumentaire qui va justifier la loi (ce sont leurs attachés parlementaires qui sont bien souvent des juristes, qui se chargent de modifier les articles de lois).

Nous allons donc, nous aussi, devenir des parlementaires.

2/ Déterminer une proposition de loi sur laquelle nous allons amender - écrire des amendements - ensemble

Prenons 4 minutes où chaque spectateur sera invité à discuter avec son/ses voisins pour déterminer un sujet sur lequel il souhaiterait qu'on travaille et ainsi déterminer le thème global de la loi, ce qui constituera l'intitulé de notre proposition de loi citoyenne.

Pendant ce laps de temps, l'intervenant répondra aux éventuelles questions relatives aux lois et au fonctionnement de l'atelier.

Plusieurs propositions apparaîtront*** et nous les listerons toutes.

Pour chaque proposition, le micro est donné à la personne qui l'a suggéré pour que toute la salle puisse entendre le thème et l'animateur sera là pour :

- Synthétiser la proposition
- S'assurer que ça concerne bien un thème global de proposition de loi et pas un amendement (en l'expliquant à la salle)

Cette organisation implique nécessairement que le ou les animateurs se promènent dans les allées de la salle pour distribuer le micro et aller voir les petits groupes constitués pour leur demander s'ils veulent formuler leurs propositions.

Passées ces quelques minutes, nous allons énumérer les propositions faites et les soumettre aux votes de l'ensemble de la salle.

Si une proposition mérite des éclaircissements, le micro sera bien sûr donné à la personne qui l'a suggéré pour qu'elle explique sa proposition en 2 minutes.

Pour cette partie-là, les choses doivent aller assez vite et nous ne comptabiliserons que le nombre de votes « POUR » le projet de loi (chaque personne peut voter autant de fois qu'elle le souhaite).

Avant de passer à ce vote, il est important de bien énumérer tous les thèmes qui ont été listés pour que les votants aient déjà une idée du ou des thèmes sur lesquels ils voteront.

Le thème qui aura recueilli le plus de suffrages sera le thème de la soirée.

3/ Une fois que le thème de la proposition de loi est déterminé, passons aux amendements, les articles de lois

Il est de nouveau demandé à la salle de prendre 3-4 minutes pour se réunir en petits groupes et réfléchir aux amendements (articles de loi) qu'ils souhaiteraient écrire, afin qu'ils figurent dans la proposition de loi.

Ces amendements sont autant de règles qui permettront d'encadrer la loi globale.

En fonction du sujet, ça peut aussi bien être des seuils, des nouveaux droits, des interdictions, nous sommes entièrement libres de concevoir ce que l'on veut et c'est à l'animateur de stimuler la salle pour que les premières idées émergent.

A partir du moment où deux amendements sont suggérés et notés, les autres arriveront très rapidement !

Il est important que la personne qui a émis la proposition dispose systématiquement du micro pour que toute la salle puisse l'entendre.

Aussi, tout au long de l'animation, le ou les animateurs se déplaceront dans les rangs pour faciliter l'accès au micro (et détendre la salle).

ATTENTION : certains articles de lois peuvent être contraire à d'autres, aussi, au moment où tous les amendements ont été suggérés, écrivons-les très clairement sur un « journal de bord » que tout le monde pourra voir ou prenons un moment pour les énumérer à haute voix afin que la salle puisse se faire une idée du déroulé du vote et de la conséquence que leur vote aura sur les amendements suivants.

Là encore, il est possible pour les spectateurs/parlementaires de voter pour tous les articles qu'ils souhaitent et nous procéderons de la façon suivante :

Qui vote « POUR » ?

Qui vote « CONTRE » ?

Qui « S'ABSTIENT » ?

On estime que, si la moitié de la salle s'abstient sur une proposition, il faut la faire reformuler par une personne qui s'est abstenue, afin d'améliorer sa compréhension générale. Si on n'a pas le temps de la reformuler, on considère que l'amendement est écarté.

De manière générale, si on a le temps, prenons une personne au hasard dans la salle pour lui permettre de justifier son vote.

Une fois que tous les amendements ont été votés, nous obtenons notre premier projet de loi citoyen.

4/ Inscrire le projet de loi citoyen sur la plateforme « Parlement & Citoyens »

L'animateur, ou un volontaire dans la salle, se chargera de déposer l'ensemble du projet de loi et des amendements votés sur l'espace dédié (ajouter l'URL) pour que d'autres participants dans d'autres villes puissent découvrir le travail accompli, et pourquoi pas enrichir la proposition.

Pensez à préciser le lieu et la date de la projection au moment où vous écrirez le titre de la proposition de loi.

Ensuite, vous pourrez contribuer et voter sur les autres propositions (réalisées par d'autres citoyens-parlementaires dans d'autres villes) qui vous intéressent.

5/ En route vers la plus grande consultation citoyenne et physique jamais connue

Votre travail est une grande pierre posée à l'édifice de la démocratie contributive !

Et au printemps prochain, le vrai travail commencera : les 10 propositions les plus votées sur la page de consultation seront sélectionnées pour une consultation citoyenne géante (qui se tiendra dans un lieu emblématique).

Tous les participants seront invités à venir travailler sur ces 10 propositions et seront accompagnés par des juristes, des communicants et des attachés parlementaires pour réellement inscrire dans la loi les propositions qui auront été faites.

À l'issue de cette journée de construction collective, un vote solennel aura lieu avec l'ensemble des participants pour faire adopter définitivement toutes les propositions.

Le vote final donnera le premier projet de loi citoyen !

Un grand nombre de parlementaires seront présents et s'engageront à reprendre tel quel ce projet de loi citoyen pour l'inscrire dans l'agenda parlementaire et le faire voter réellement à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

6/ Le Droit d'Amendement Citoyen

Tout ce travail s'inscrit dans une démarche globale qui accompagne la sortie du film Des Clics de Conscience, à savoir qu'un Droit d'Amendement Citoyen puisse exister, nous permettant à tous de pouvoir écrire des articles de lois pour qu'ils soient ensuite débattus et votés dans les assemblées parlementaires.

Aussi, nous vous invitons à rejoindre l'appel que nous lançons pour qu'un Droit d'Amendement Citoyen puisse exister et à en parler autour de vous.

<https://www.mesopinions.com/petition/politique/droit-amendement-citoyen/33590>

Cet article est la traduction de l'Article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 :

« La loi est l'expression de la volonté générale.

Tous les Citoyens ont le droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. »

* - #MaVoix est une initiative qui a vu le jour au début de l'année 2017 pour préparer les citoyens aux élections législatives. L'idée était de proposer à chaque personne qui le souhaitait d'être son propre candidat aux élections législatives (il y a eu 500 candidatures et un tirage au sort a été effectué pour désigner les 43 candidats repartis dans 43 circonscriptions dans le pays).

L'idée était simple : peu importe qui, des candidats tirés au sort allaient être élus, l'important étant qu'il soit le représentant de la volonté citoyenne. Pour cela, une plateforme internet a été créée où chacun pouvait voter et proposer des articles de lois dans les projets qui allaient être débattus à l'assemblée nationale.

Et en fonction des votants, le député devait simplement se faire le traducteur en reprenant la volonté des citoyens.

Il n'y a malheureusement pas eu de députés #MaVoix élus lors de cette élection mais la dynamique est belle et bien enclenchée.

** - Saillans est une petite ville située dans la Drome et s'est rendue populaire depuis les élections municipales de 2014 en constituant une liste citoyenne face au maire sortant pour que les habitants gèrent eux-mêmes leur ville.

Cette liste a été élue et les habitants ont décidé de mettre en place un nouveau modèle de gouvernance où chaque personne pouvait s'impliquer (à travers différentes commissions).

L'objectif étant désormais qu'il existe 36 000 communes participatives pour la prochaine élection municipale en 2020

*** - Le travail de l'intervenant à ce stade est très important parce qu'il devra reformuler les propositions faites pour qu'elles soient le plus claires possibles pour la salle et puissent s'articuler comme une proposition de loi (au lieu de dire par exemple « je souhaiterais une loi qui chasse les lobbys » nous dirons « je souhaiterais une loi qui force à plus de transparence dans les influences qu'exercent les lobbys »).